



15 décembre 2020  
Reprise de l'Activité Gym



Comme annoncé vendredi par la Ministre déléguée chargée des sports, les mineurs peuvent reprendre leur activité sportive dans les gymnases au sein de nos associations !

Cette annonce a fait suite à l'attente des textes officiels, notamment le décret, puis les dispositions mises en place par la fédération délégataire sur laquelle nous nous appuyons pour les protocoles de l'activité gymnastique artistique.

## RAPPEL DU PROTOCOLE SANITAIRE

Ce retour à l'activité est bien entendu, et avant tout, conditionné par un respect strict des gestes barrières :

- port du masque obligatoire pour l'entraîneur et pour les gymnastes en dehors de la pratique,
- se laver les mains avant la séance, puis régulièrement pendant, et bien entendu après,
- éviter de se toucher le visage au cours de la séance ou avant de s'être lavé les mains,
- empêcher les contacts directs entre les gymnastes, et si possible avec l'encadrement,
- possibilité de refuser un·e gymnaste s'il est constaté un problème de santé,
- interdiction de pratique pour les cas symptomatiques ou contacts,
- L'aération doit impérativement être réalisée en permanence, à minima en grand à plusieurs moments de la journée.

Afin d'assurer au mieux la sécurité des gymnastes :

- désinfection et nettoyage régulier du gymnase, de la salle et du matériel, notamment avant et après chaque séance.
- individualiser au maximum l'utilisation du matériel, ou prévoir la désinfection régulière de celui-ci.
- pas de limite particulière concernant le nombre de gymnastes par groupe ou dans une salle, mais ils doivent être compatibles avec les principes de distanciation et d'occupation de l'espace. Attention de prendre en compte les "espaces d'attente".  
Au besoin, ajuster au mieux le planning et l'occupation des groupes dans le gymnase, avec notamment un temps de "battement" entre deux groupes et une diminution de la durée d'activité.
- l'accès aux vestiaires collectifs reste possible, si les gestes barrières peuvent être respectés.
- Les parents restent interdits dans les lieux de pratique et doivent être informés des règles mises en place (bouteille individuelle, port du masque, circulation dans le gymnase, etc.)
- tenir à jour et à disposition la liste des personnes présentes au sein du gymnase, ainsi que leurs horaires.
- respect du couvre-feu

Nous vous rappelons que les périodes de non-activité ont pu être longues et nombreuses pour certain·e·s gymnastes et qu'il est important pour les entraîneurs d'envisager une reprise en douceur, privilégiant leur sécurité et leur santé.

Nous espérons que la reprise sera possible pour le plus grand nombre, tout en gardant à l'esprit la sécurité de toutes et tous.

[Protocole de reprise des mineurs](#)  
[actualité UFOLEP](#)  
[Protocole gymnastique UFOLEP](#)

